

PV du conseil municipal du vendredi 9 décembre 2022 à 19 h 00

Présents : ALEXANDRE J., AUDIGIER H., AUDIGIER E., NAHAS S., MINJOULAT-REY C., PEREYRON J-L., LEVEQUE D., FARGIER G.

Pouvoir : SALADINO I. à MINJOULAT-REY C.

Excusé : Absents : PAYSSEMAND F. ARZALIER B.

Secrétaire de séance : AUDIGIER H.

1) Adoption du projet de PV du conseil municipal du 26 septembre 2022.

Le projet de procès-verbal a été validé après ajout de la demande de révision des tarifs d'assainissement collectif formulée par M. MINJOULAT-REY au précédent conseil municipal. Vote : unanimité

2) Choix de l'architecte pour le projet d'école de musique/café des familles/four.

19 h 15 : arrivée de M. PAYSSEMAND F.

Le maire expose au conseil municipal que la consultation d'architectes a été lancée pour la maîtrise d'œuvre concernant le projet d'école de musique/café des familles/four. Quatre bureaux d'architecture ont été consultés. Deux ont répondu. Il s'agit de choisir l'architecte et d'autoriser le maire à signer le marché. Le montant des travaux est estimé à 300 000 € hors taxes. Ce projet sera situé au local nord du bâtiment communal situé sur la parcelle AH 548. Le conseil municipal a validé la proposition du bureau d'architecture ESTEVE&DUTRIEZ architectes» (Aubenas) au taux de 10 % du montant hors taxes des travaux et autorisé le maire à signer le marché. Vote : unanimité.

3) Choix bureau d'études pour le projet aménagement de plage.

Une consultation de bureaux d'études pour des travaux concernant un aménagement de plage a été lancée. L'essentiel du projet consisterait en l'aménagement et/ou confortement de deux accès à la rivière et au dessouchage d'une partie des arbres (acacias). Le conseil municipal a débattu sur le fait qu'il fallait avoir des certitudes quant à la faisabilité de ce projet, notamment au regard de la réglementation environnementale. La proposition de consulter, avant toute décision, les services de l'Etat et l'OFB (l'Office français de la biodiversité) a été validée. Le choix du bureau d'études a été reporté. Vote : unanimité.

4) Choix du bureau d'études pour l'extension du réseau communal d'eau potable de Pruneyrolles.

Une consultation de bureaux d'études pour les travaux concernant une extension du réseau communal d'eau potable au hameau de Pruneyrolles a été faite. La proposition de Rhône Cévennes Ingénierie a été validée : 8 % du montant HT des travaux. Le montant des travaux est estimé à 49 000 € HT. Le maire est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre. Vote : unanimité.

5) Décision modificative budget général.

Cette décision est nécessaire suite à la demande de remboursement partiel d'une concession au cimetière (compte 678) et l'annulation d'un titre relatif à un arrondi positif (Prélèvement à la source - compte 673).

Budget général - Dépenses de fonctionnement				
Chap/article	libellé	BP 2022	DM	Nouveau montant
673	Titre annulé sur exercice antérieur	0 €	1 €	1 €
678	Autres charges exceptionnelles	0 €	200 €	200 €
60631	Fournitures d'entretien	4 000 €	- 201 €	3 799 €

Vote : unanimité.

6) Comptes rendus des réunions aux divers syndicats intercommunaux.

Comité syndical du SEBA du 21 novembre 2022. Débat d'orientation budgétaire : une hausse des tarifs de l'eau devrait être validée.